

Communiqué de presse Au Teich, le 12 mai 2020

Le Parc naturel marin écoute les sons sous-marins du Bassin d'Arcachon

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a mené une opération inédite ce dimanche 10 mai 2020 : une opération d'enregistrement acoustique sous-marin sur le Bassin.



Pose d'hydrophone à proximité d'une balise cardinale.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a mené une opération inédite ce dimanche 10 mai 2020. Afin de renseigner la situation dans le contexte particulier lié aux mesures de confinement pour lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, une opération d'étude acoustique a été mise en place pour renseigner le niveau sonore dans les eaux du Bassin d'Arcachon. Un micro (hydrophone) a ainsi été immergé à cinq endroits du Bassin (Secteurs Arès, Andernos, Lanton, Mapouchet et Courbey) pour écouter chaque zone du plan d'eau pendant environ une heure, à deux mètres sous la surface.

Cette opération envisagée depuis plusieurs semaines a requis différentes autorisations et ne pouvait se réaliser qu'avec certaines conditions météorologiques et de marée. C'est pourquoi l'enregistrement des sons sous-marins n'a finalement pu être effectué que le dernier jour du confinement.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon s'est appuyé sur les compétences du Bureau d'étude spécialisé en océanographie "Énergie de la Lune", basé à Bordeaux. Le but de l'opération était de caractériser la signature acoustique du Bassin d'Arcachon dans ces conditions extraordinaires de calme liées au confinement. Les ambiances sonores enregistrées sur cinq points différents vont permettre, après traitement informatique, d'identifier les empreintes sonores du clapot, des courants, du roulement des grains de sable,

des crustacés, des poissons et même des mollusques... en bref, tous les sons d'origine biologique et physique avec très peu d'interférences anthropiques.

Il est envisagé que de futurs enregistrements soient programmés lors de journées avec une activité anthropique dite « normale » afin de comparer les différentes sessions avec cet enregistrement de référence de ce dimanche.

© Pose d'hydrophone à proximité d'une balise cardinale sur le Bassin d'Arcachon. Energie de la Lune.





Depuis 1er janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage forment l'Office français de la biodiversité.

Retrouvez plus d'informations, notamment sur le site web : www.parc-marin-bassin-arcachon.fr

Vous pouvez consulter le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon sur le lien suivant : www.parc-marin-bassin-arcachon.fr/Actualites/Approbation-du-plan-de-gestion-du-Parc-naturel-marin-du-Bassin-d-Arcachon

Contact presse

Nathalie THIERS : nathalie.thiers@afbiodiversite.fr - 06 61 30 49 70 <u>www.parc-marin-bassin-arcachon.fr</u>